

### **Prérequis :**

- Une expérience significative en lien avec le diplôme visé qui doit être inscrit au RNCP
- Savoir s'exprimer en français à l'écrit et à l'oral
- Avoir un accès aux outils informatiques

### **Pour qui ?**

Toute personne souhaitant être accompagnée dans la démarche du Livret de recevabilité de la VAE afin d'obtenir la recevabilité de sa demande VAE.

En fonction du diplôme souhaité, le candidat devra s'inscrire sur France VAE

### **A l'issue de l'accompagnement, le candidat sera capable de :**

- ✓ Comprendre la démarche VAE et les attendus pour le livret de recevabilité
- ✓ Identifier le référentiel correspondant à son expérience professionnelle et les situations probantes à valoriser pour le diplôme visé
- ✓ Identifier les écarts entre son expérience et le référentiel
- ✓ Renseigner le livret de recevabilité du processus VAE

**Durée : Forfait de 4h** ajustable en fonction de l'état d'avancement préalable du dossier.

**Date(s) et horaires :** à déterminer avec le bénéficiaire

**Lieu :** Bureau Douvaine ou en visio

**Tarif : 100.-€ HT/heure** soit **120.-€ TTC/heure** (TVA à 20%) soit 400 euros HT pour les 4 heures d'accompagnement soit 480 euros TTC pour les 4 heures d'accompagnement

**Délai d'accès :** quelques jours à quelques semaines selon la disponibilité de la consultante

### **L'itinéraire pédagogique :**

La démarche de l'accompagnement du livret I du processus VAE est scindée en 3 grandes phases :

**Phase 1 :**  
Accueil et information

Présentation de l'organisme et de la consultante, présenter la démarche de la VAE, du Livret I et du Livret II ainsi que le déroulement de l'accompagnement

**Phase 2 :**  
Echange autour du référentiel du diplôme visé par le candidat

Rechercher le référentiel du diplôme visé

Explorer et exploiter les expériences personnelles et professionnelles probantes en rapport avec le référentiel du diplôme visé

S'assurer de la faisabilité de la VAE

**Phase 3 :**  
Accompagnement à la rédaction du livret I

Renseigner et rédiger le livret I

Vérifier l'institution décisionnaire de la recevabilité

### **Accompagnement :**

Notre consultante expérimentée et certifiée par l'organisme APC Formations en accompagnement VAE, Bilan de compétences et Bilan d'orientation scolaire aura plaisir de vous accompagner dans votre projet professionnel quelque soient vos appétences et secteurs d'activité. La VAE est régie par le cadre légal de l'article 64.11-1 du Code du Travail et le Décret du 27 juillet 2025.

**Suite de la démarche après avoir reçu la recevabilité :**  
Notre consultante peut vous accompagner à la réalisation du Livret II (également appelé Livret Professionnel ou Livret Preuve) de la VAE

**Flexibilité** : l'accompagnement de la VAE est réalisable en sur-mesure, l'emploi du temps des rencontres avec le candidat est mis en place avec le candidat.